



Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 15 novembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DES ESPACES VERTS ET DU BÂTI DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA MAIRIE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 181'000.- TTC)

Vu le crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 70'000.- TTC voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2016 destiné à élaborer un projet de réaménagement du « quadrilatère » de la mairie,

vu la présentation de ladite étude aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 8 mai 2017,

vu le vote d'un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 16'000.- TTC par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 juin 2017, afin d'analyser plus avant les changements d'affectation des bâtiments communément appelés « La Fennière » et « Le Pigeonnier », ainsi que d'élaborer un avant-projet permettant de proposer de nouvelles surfaces de travail et d'entreposage aux utilisateurs actuels des deux bâtiments cités ainsi qu'une zone d'entreposage du matériel et des équipements dont disposent les collaborateurs du service communal des parcs et promenades,

vu la présentation de ladite étude aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 11 juin 2018,

vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour et 1 abstention, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux ainsi que par ceux de la commission Nature et Environnement lors de leur séance du 30 octobre 2018,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 1^{er} novembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 181'000.- TTC pour la réalisation, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre ouverte selon le règlement sur les marchés publics, d'une étude confiée à un pool de mandataires, composé d'un architecte, d'un ingénieur civil, d'un ingénieur en thermie ainsi que d'un paysagiste, visant à permettre d'obtenir un avant-projet global, lequel permettra de procéder au dépôt de diverses autorisations de construire bâtiment par bâtiment ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer en cas de réalisation de projets constructifs, les frais d'étude engagés aux crédits d'engagements, qui devront être ouverts par le Conseil municipal afin d'être amortis conjointement à ceux-ci, étant encore précisé qu'en cas de non-réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 1 année et figurera au budget de fonctionnement dès l'année qui suit leur abandon.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 janvier 2019.

Chêne-Bougeries, le 23 novembre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal